FSJES Ain Sebâa
Université Hassan II de Casablanca
Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales - Ain Sebaâ

Liste des candidats admis à s'inscrire en première année du MASTER

GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE (GFC)

(Liste d'attente) Temps Aménagé

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2026/2027

Numéro	Nom	Prénom
1	ARIBA	Khadija
2	ARRASS	MAROUA
3	SALHAMY	IMANE
4	DAMIR	ZAKIA
5	Elhassani	Houda
6	MOUKHTARI	YASSINE
7	Abidi	Ibtissam
8	ACHBAR	HODA
9	ACHHABOU	SAID
10	AKHLOUF	Malika
11	AMGHAR	ASMAA
12	ASSBIK	OMAR
13	Boughli	Meryem

Modalités et calendrier d'inscription

Il est porté à la connaissance des étudiants admis que le dépôt des dossiers d'inscription aura lieu le **Samedi 24 octobre 2026**, de 11h00 à 12h00.

Lieu : Lieu : Salle Bibliothèque

Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de préinscription (Fourni par l'administration le jour même).
- Le diplôme original de licence, accompagné de deux copies.
- Le diplôme original du baccalauréat, accompagné de deux copies.
- Les relevés de notes originaux, accompagnés d'une copie.
- Une attestation de travail.
- Une copie du reçu de paiement de l'assurance obligatoire.
- Deux photos d'identité portant le nom de l'étudiant.
- Deux copies de la carte nationale d'identité.
- Une enveloppe postale timbrée, portant le nom et l'adresse du candidat.

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après vérification et validation du dossier

Beausite, BP : 2634 Ain Sebaâ – Casablanca ; Tel : 0522 34 34 82 / Fax : 0522 35 78 46 / E-mail : fsjesas@gmail.com / Web site : https://fsjesas.univh2c.ma/

NB : Après l'accomplissement des formalités d'inscription administrative et une fois le nombre réglementaire d'étudiants atteint, la liste définitive des candidats retenus sera établie. Les étudiants concernés seront ensuite convoqués afin de procéder au paiement des frais d'inscription, fixés comme suit :

Première année	15 000 dirhams
Deuxième année	15 000 dirhams

Remarques importantes

- Tout dossier papier remis à l'administration après la publication de la liste des candidats admis doit être conforme aux informations et aux données figurant dans le dossier électronique de préinscription. Toute discordance entraînera l'annulation de l'admission du candidat concerné.
- Les salariés doivent fournir une attestation de travail mentionnant leur numéro d'affiliation à la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale).